

LA FORMATION

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

- S'approprier les différentes méthodes d'évaluation
- Connaître la réglementation pour le rendu qui s'impose du dossier d'avis de valeur

Durée

7 heures

Public

- Professionnels régis par la loi HOGUET :
 - Agent immobilier, agent commercial immobilier
 - Administrateur de biens, syndic de copropriété
 - Marchands de biens, bailleurs sociaux, foncières immobilières
- Collaborateurs salariés de ces professionnels

Personnes en reconversion professionnelle

Tarif inter : 260€ Net de taxes

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes

LE PROGRAMME

La responsabilité des professionnels de l'immobilier :

- Rappel à la loi et au code de déontologie
- Jurisprudence des professionnels condamnés
- La lutte contre la discrimination

Les différentes méthodes et calculs :

- Méthode par la surface
- Méthode comparative
- Méthode hédoniste
- Méthode sol + construction
- Méthode par capitalisation et par capitalisation du revenu
- Méthode indiciaire (dite « évaluation par valeur antérieure »)
- Méthode de l'évaluation par les coûts
- Méthode des immeubles exceptionnels

Rédaction de l'avis de valeur :

- Rappel à la loi et mentions obligatoires

LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Modalités :

Formation 100% en présentiel réalisée au sein de la CCI du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise.

- Délais :
 - Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
 - Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
 - Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

▪ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

▪ LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections et des temps de mise en application sous forme d'exercices
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'une connexion Wi-Fi et de tablettes

▪ LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de mise en situation et Quizz des connaissances théoriques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

▪ SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Fiscalité de l'acquisition et de la cession immobilière
- Déontologie, la non-discrimination et lutte contre le blanchiment d'argent
- SCI : Fiscalité de la SCI
- SCI : Constitution et gestion
- La vente en viager
- Les différents types de baux

▪ LES CONTACTS

Responsable Pédagogique : Karine RICART

Assistantes Administratives et Commerciales : Karinne BOUSQUET - Solen Le GOISTRE – Sandrine TIXIER

Référentes Handicap : Karinne BOUSQUET - Solen Le GOISTRE

Contact : @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08